

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :

Mardi 18 mars 2014 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

A Chaveignes, le 10 mars 2014

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ N°2014-03-18-01 : Approbation du compte rendu du 18 février 2014
- ✓ N°2014-03-18-02 : Approbation du compte administratif communal 2013
- ✓ N°2014-03-18-03 : Affectation du résultat de la commune
- ✓ N°2014-03-18-04 : Vote du budget primitif de la commune 2014
- ✓ N°2014-03-18-05 : Taxes communales : vote des taux
- ✓ N°2014-03-18-06 : Approbation du compte administratif du service assainissement 2013
- ✓ N°2014-03-18-07 : Affectation du résultat du service assainissement
- ✓ N°2014-03-18-08 : Vote du budget primitif du service assainissement 2014
- ✓ N°2014-03-18-09 : Approbation du compte administratif du lotissement 2013
- ✓ N°2014-03-18-10 : Affectation du résultat du lotissement
- ✓ N°2014-03-18-11 : Vote du budget primitif du lotissement 2014
- ✓ N°2014-03-18-12 : Questions diverses

Séance du 18 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 mars 2014, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Françoise MANCEAU, Eric DEVIJVER, Alain MONTAS, Martine CHESSERON, Dominique DARDENTE, Marie-Rose MERON, Roger DUPRÉ, Claudy DUBOIS, Marie-Noëlle AUDOUARD.

Etaient excusés : André GUERIN, Patrick BOUGREAU.

Etaient absents : Jean-Pierre GIRAULT, Olivier MARECHAUX.

Eric DEVIJVER a été élu secrétaire de séance.

André GUERIN a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Philippe DUBOIS.

Patrick BOUGREAU a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Claudy DUBOIS

DELIBERATION N°2014-03-18-01 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 FEVRIER 2014

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 18 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2014-03-18-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Françoise MANCEAU, 1^{ère} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Philippe DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Résultat reporté	+ 144 370.39 E
Dépenses de l'exercice	406 416.16 E
Recettes de l'exercice	535 791.33 E
Résultat de clôture	+ 273 745.56 E

Section d'investissement

Résultat reporté	- 166 611.69 E
Dépenses de l'exercice	244 642.74 E
Recettes de l'exercice	301 608.43 E
Résultat de clôture	- 109 646.00 E
Restes à réaliser	
Dépenses	7 400.00 E
Recettes	0.00 E
Résultat définitif	156 699.56 E

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2014-03-18-03
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE.

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2013, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2013 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2013 : + 129 375.17 E
Résultat antérieur : + 144 370.39 E
Résultat global : + 273 745.56 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2014 dans la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) 117 046.00 E

DELIBERATION N°2014-03-18-04
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2014

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 10 voix pour et 2 abstentions, de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2014 tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation équilibrée en recette et en dépense à : 586 513.56 Euros
Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à : 307 546.00 Euros

DELIBERATION N°2014-03-18-05
VOTE DES TAUX DES TAXES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes pour 2014 comme l'année précédente, soit :

- Taxe d'habitation ----- 13.25 % - Taxe foncière (bâti) ----- 11.55 %
- Taxe foncière (non bâti) ----- 35.87 %

DELIBERATION N°2014-03-18-06
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Françoise MANCEAU, 1^{ère} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Philippe DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté	+ 100 905.32 E	Résultat reporté	+ 781.47 E
Dépenses de l'exercice	91 416.51 E	Dépenses de l'exercice	20 065.57 E
Recettes de l'exercice	80 220.91 E	Recettes de l'exercice	19 548.90 E
Résultat de clôture	+ 89 709.72 E	Résultat de clôture	+ 264.80 E
		Restes à réaliser	
		Dépenses	0.00 E
		Recettes	0.00 E
		Résultat définitif	+ 89 974.52 E

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2014-03-18-07
AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2013, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2013 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2013 : - 11 195.60 E
Résultat antérieur : + 100 905.32 E
Résultat global : + 89 709.72 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2014 dans la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) 0.00 E

DELIBERATION N°2014-03-18-08
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 10 voix pour et 2 abstentions, de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2014 tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation équilibrée en recette et en dépense à : 163 709.72 Euros
Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à : 20 600.00 Euros

DELIBERATION N°2014-03-18-09
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE LOTISSEMENT 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Françoise MANCEAU, 1^{ère} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Philippe DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Résultat reporté - 158 190.23 E	Résultat reporté + 130 763.00 E
Dépenses de l'exercice 26 505.01 E	Dépenses de l'exercice 32 915.88 E
Recettes de l'exercice 44 505.01 E	Recettes de l'exercice 14 990.49 E
Résultat de clôture - 140 190.23 E	Résultat de clôture + 112 837.61 E
	Restes à réaliser
	Dépenses 0.00 E
	Recettes 0.00 E
	Résultat définitif - 27 352.62 E

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DELIBERATION N°2014-03-18-10
AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE LOTISSEMENT

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2013, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2013 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2013 : + 18 000.00 E
Résultat antérieur : - 158 190.23 E
Résultat global : - 140 190.23 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2014 dans la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0.00 E

DELIBERATION N°2014-03-18-11
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE LOTISSEMENT 2014

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame PELLETIER Josiane, Receveur Municipal, pour présenter le budget primitif.

Après examen du budget, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 10 voix pour et 2 abstentions, de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2014 tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation équilibrée en recette et en dépense à : 171 790.23 Euros
Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à : 133 837.61 Euros

DELIBERATION N°2014-03-18-12
CHANGEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour délibérer sur le changement de la porte d'entrée de la mairie qui est en mauvais état. Le Conseil Municipal accepte de délibérer maintenant sur ce sujet.

Monsieur Le Maire présente deux devis de remplacement de la porte un de COLOMAT pour 2 750.82 Euros HT et l'autre des Etablissements ARCHAMBAULT – cohs pour 1 740.00 Euros HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux aux Etablissements ARCHAMBAULT – cohs pour un montant de 1 740.00 Euros HT .

DELIBERATION N°2014-03-18-13
QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal discute des différents travaux de voirie effectués sur la commune : accotement au stade, enlèvement des passées sur certains fossés.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.